

RAPPORT N° 06/4-16  
au Conseil Municipal

OBJET


REGIE AFFAIRES FUNERAIRES  
AFFECTATION DU RESULTAT 2005

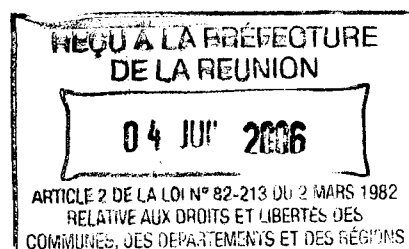
L'exécution du Budget 2005 des Cimetières et du Crématorium telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du comptable d'autre part, a fait apparaître un déficit de - 5 563,08 € ; avec la reprise du résultat antérieur de 114 131,04 €, le résultat brut global a fait apparaître un excédent de clôture de 2005 qui est de 108 567,96 €.

Je vous propose d'affecter cette somme à la Section d'Exploitation sous l'Article 002 du Budget Supplémentaire 2006 de la Régie Affaires Funéraires.

Je vous demande donc d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2005 du Budget de la Régie Affaires Funéraires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 06/4-16  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

REGIE AFFAIRES FUNERAIRES  
AFFECTATION DU RESULTAT 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-16 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise l'affectation du résultat brut global de clôture de l'exercice 2005 au Budget Supplémentaire 2006 de la Régie des Affaires Funéraires, comme suit :

\* Section d'Exploitation / Article 002

108 567,96 €.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006



DEPUTE-MAIRE

*[Signature]*  
René-Paul VICTORIA

